



PREVENTION DU RISQUE INCENDIE

Création : juin 2014

Version 1



1 - CONNAISSANCE DU SITE :

Prenez connaissance et repérez les organes de sécurité du site (Visite et Plan de sécurité fourni).

Un téléphone permettant d'appeler uniquement les secours est à disposition à l'entrée principale du bâtiment.

Le point de rassemblement unique en cas d'évacuation est identifié comme étant le parking face à l'entrée principale du bâtiment.

2 - CONNAISSANCE DES CONSIGNES DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE :

- L'ensemble des issues de secours doit être accessible et facilement manoeuvrable. Il faut prévoir des allées de circulation suffisamment larges menant à ces issues de secours, et les maintenir dégagées.
- L'ensemble des équipements de sécurité (extincteurs, déclencheur d'alarme...) doit être accessible et facilement manoeuvrable. Il est interdit de dégrader ces équipements.
- Les portes coupe-feu munies d'un ferme-porte doivent être maintenues fermées (cuisine, local entretien, local stockage...). Les cales bloquant la fermeture ne sont pas autorisées.
- En cas d'installation de chaises en rangées, ces chaises devront être attachées les unes aux autres. Des allées de circulation doivent être maintenues en permanence afin de permettre une évacuation facile.
- Aucun véhicule ne doit stationner sur les voies d'accès aux engins de secours.
- Tout équipement produisant de la chaleur/flamme est interdit.
- Les blocs d'éclairage de secours ne doivent en aucun cas être masqués.
- En cas de présence de personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, il est important de les installer au plus près d'une issue de secours afin de faciliter leur évacuation en cas de sinistre.

3 - CONNAISSANCE DES CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE :

Les consignes sur la conduite à tenir en cas d'incendie sont à disposition dans le dossier location. Elles sont également affichées dans les locaux.



PERSONNE BLESSEE OU SE PLAIGNANT DE MALAISE

Création : janvier 2014

Version 1



CONSEIL &
PREVENTION
DES RISQUES
PROFESSIONNELS
EFFICIENCE

1 - CONNAISSANCE DU SITE :

Prenez connaissance et repérez les organes de sécurité du site (Visite et Plan de sécurité fourni).

Un téléphone permettant d'appeler uniquement les secours est à disposition à l'entrée principale du bâtiment.

Un défibrillateur est disponible à l'entrée principale de la salle Trianon.

2 - CONNAISSANCE DES CONSIGNES EN CAS DE PERSONNE BLESSEE OU SE PLAIGNANT DE MALAISE :

Les consignes sur la conduite à tenir en cas d'accident ou de malaise sont à disposition dans le dossier location. Elles sont également affichées dans les locaux.